

Lyon, le 19 septembre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Publication du référentiel qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) de l'Anact

L'Anact publie un référentiel pour diffuser les principes-clés des démarches QVCT.

[Le référentiel de l'Anact](#) rassemble 10 idées-clés sur la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT), ses principales ambitions, les repères méthodologiques ainsi que les sujets à traiter pour déployer de telles démarches. Il constitue une ressource essentielle à l'heure où de nombreuses entreprises cherchent à renforcer le sens au travail pour mieux recruter, à prévenir l'usure professionnelle ou encore à favoriser et impliquer leurs salariés dans leurs transformations.

Le référentiel précise les principes incontournables de la QVCT parmi lesquels la nécessité de construire ces démarches par un travail commun de la direction, des salariés et leurs représentants, favoriser la discussion sur le travail et expérimenter concrètement de nouvelles façons de travailler. Il précise que les actions périphériques au travail (application bien-être, décoration, sport...) ne permettent pas de progresser durablement en matière de QVCT.

Une ressource pour permettre à chacun de faire un travail de qualité dans de bonnes conditions

Le référentiel QVCT de l'Anact s'adresse en priorité aux directions et représentants du personnel, mais aussi aux organismes qui les accompagnent. En 20 pages, il propose un cadre souple d'action dans lequel les entreprises peuvent construire la démarche adaptée à leurs moyens et ambitions.

“

Les transformations des entreprises qu'imposent les transitions écologiques, numériques et sociétales en cours ne pourront se faire sans la prise en compte de leurs impacts sur le travail et la mobilisation de l'expertise des salariés», souligne **Matthieu Pavageau, directeur technique et scientifique de l'Anact**. « Ce référentiel QVCT propose des repères essentiels pour progresser dans ces directions. »

Promue par les partenaires sociaux signataires de l'Accord national interprofessionnel de décembre 2020 (après un premier texte fondateur sur la QVT en 2013), la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) vise à permettre à chacun de faire un travail de qualité dans de bonnes conditions afin de concilier les enjeux de santé au travail et de performance globale.

L'Anact est identifiée comme un acteur ressource pour guider et promouvoir ce type de démarches en s'appuyant sur les nombreuses interventions qu'elle mène auprès d'entreprises de différents secteurs d'activité depuis plus de 10 ans.

[Télécharger le référentiel.](#)

Contacts Presse

Catherine Guibbert - c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38

Aurélie Descours - a.descours@anact.fr - 04 72 56 13 39

Établissement public administratif créé en 1973, sous tutelle du ministère du Travail, l'Anact a vocation à améliorer les conditions de travail en agissant notamment sur l'organisation du travail et les relations professionnelles. Administrée par des représentants de l'Etat, des représentants des salariés et des employeurs, elle s'appuie sur un réseau de 16 agences régionales pour déployer des projets d'amélioration des conditions de travail au plus près des besoins locaux. L'établissement propose notamment aux acteurs des TPE-PME et aux organismes qui les accompagnent des méthodes et outils efficaces pour concilier durablement qualité de vie au travail, qualité de service et performance.